

Pastell : 1.4 AUTRES CONTRATS

DEC n°140/2022

DECISION

Objet : MICRO-STATIONS BASE 3 SOURCES et TERRAIN TIR A L ARC/CLUB CANIN
H2O INFINITY – 15, rue des Grisards – 59240 DUNKERQUE
CONTRAT ENTRETIEN – 3 ans

- Vu le Code des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2122-22
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 septembre 2020 portant délégation au maire en vertu de l'article 2122-22 du CGCT,
- Vu la proposition d'entretien annuel des micro-stations situées à la base des 3 sources et au terrain de tir à l'arc/club canin par la société H2O Infinity - 15, rue des Grisards – 59240 DUNKERQUE
- Le Maire soussigné,

DECIDE :

ARTICLE 1 : est signé avec la société :
H2O INFINITY – 15, rue des Grisards – 59240 DUNKERQUE

Objet : un contrat d'entretien des 2 micro-stations qui comprend la maintenance curative et préventive sur site.

Durée : 3 ans à compter du paiement de la première redevance.

Montant annuel : HT – 350,00€ - TTC – 420,00€

Date de signature du contrat : **le 14 octobre 2022**

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune.

A Wormhout le 14 octobre 2022

Le Maire,
Frédéric DEVOS

Acte rendu exécutoire par
Transmission en Sous-Préfecture le : 17/10/2022
Publication ou notification le : 17/10/2022

Le Maire
Frédéric DEVOS

